

suissetecmag



« La sécurité au travail doit être une priorité pour les entreprises. »

› Page 4

**NOUS, LES
TECHNICIENS DU BÂTIMENT.**



Café-croissants pour les gagnants

Le jeu du clou fait des heureux

Le jeu du clou organisé par suissetec lors de la Swissbau 2018 a fait des heureux. Une équipe de collaborateurs du département ferblanterie de Hummel & Meyer AG, d'Aesch (BL), a remporté l'un des cinq prix quotidiens, à savoir une copieuse collation pour toute l'entreprise. Merci à eux de nous avoir envoyé cette photo en guise de remerciement.



Editeur: Association suisse et liechtensteinoise de la technique du bâtiment (suissetec)

Rédaction: Annina Keller (kea), Marcel Baud (baud), Martina Bieler (biem)

Contact: suissetec, Auf der Mauer 11, Case postale, 8021 Zurich
Téléphone +41 43 244 73 00, fax +41 43 244 73 79
kommunikation@suissetec.ch, www.suissetec.ch

Concept/réalisation: Linkgroup, Zurich, www.linkgroup.ch

Direction artistique: Joschko Hammermann, Anna-Pia Link

Impression: Printgraphic AG, Berne, www.printgraphic.ch

Tirage: allemand : 2700 ex., français : 700 ex.

Remarque: Par souci de lisibilité, cette publication utilise par endroits le masculin comme une forme générique pour se référer aux deux sexes. Toute reproduction technique (même partielle) des textes et photos est soumise à l'autorisation expresse de l'éditeur.

Couverture: Patrick Lüthy. Nouvelle offre suissetec pour la sécurité au travail.



Congrès suissetec à Fribourg

Assemblée des délégués

Cette année, l'assemblée des délégués et le congrès suissetec se tiendront à Fribourg les 22 et 23 juin prochains. Ce sera aussi pour les membres l'occasion d'assister à la cérémonie de remise des diplômes de maîtrise et de profiter d'un programme attrayant. Il est comme d'habitude possible de s'inscrire sur suissetec.ch. Nous nous réjouissons d'ores et déjà de vous accueillir nombreux.

1^{re} journée des maîtres d'apprentissage

Inscrivez-vous dès à présent

Organisée par suissetec au Kursaal de Berne, cette première journée des maîtres d'apprentissage s'adresse aux responsables de la formation dans les entreprises de la technique du bâtiment. Elle vient compléter l'offre proposée par l'association. L'objectif est de favoriser les échanges entre les acteurs de la formation initiale, de mettre en lumière les dernières évolutions en la matière et d'optimiser la qualité de l'enseignement dans la branche. Inscrivez-vous dès à présent à l'adresse suissetec.ch/journee_ma.



Sautez le pas

Chère lectrice, cher lecteur,

Le papier demeure, et c'est très bien ainsi. Vous tenez notre journal entre vos mains et vous vous plongez dans sa lecture. Par rapport à des pixels sur un écran, le plaisir de lire n'est pas le même. Ne serait-ce que par le fait de sentir le papier sous vos doigts. Et pourtant, la numérisation ne cesse de se développer et fait de plus en plus partie de notre quotidien. Que l'on y soit favorable ou non, il n'y a aucun moyen d'y échapper. Dans le cadre des révisions des formations initiales (voir l'article à la page 22), nous remanions les informations sur nos métiers afin de les actualiser. A cet égard, nous devons également déterminer où nous devons être visibles en fonction de notre public. Et il n'est pas seulement question de notre portail topapprentissages.ch. Vous êtes également concernés, vous et votre entreprise. Les 35 à 59 ans, eux aussi, sont plus de 80 % à rechercher des informations principalement sur le Web, et ce plusieurs fois par semaine. Lorsque leur ado est à la recherche d'un apprentis-



Photo: Patrick Lüthy

sage, les parents ne font donc pas exception et consultent, outre des descriptifs de métier, les sites Internet des entreprises. La première impression ainsi que les informations sur l'entreprise et sur les employés revêtent une importance centrale.

Votre entreprise a-t-elle un site Internet? Est-il à jour? Vos collaborateurs y sont-ils présentés?

Si vous avez répondu par l'affirmative à toutes les questions, vous avez une longueur d'avance sur vos concurrents. Si vous avez répondu par « non » à la première question, vous êtes malheureusement loin d'être un cas isolé. Plus d'un tiers des entreprises membres de suissetec n'ont pas de site Internet. Vous pensez probablement que vous n'en avez pas besoin, et c'est peut-être vrai par rapport à vos clients. Mais un site Internet est indispensable pour le recrutement de futurs apprentis. Alors n'attendez plus.

Les topentreprises formatrices ont la possibilité de se présenter sur topapprentissages.ch (informations sur l'entreprise, équipe, valeurs, etc.). Cela ne remplace pas un site Internet d'entreprise, mais c'est un début.

Je vous souhaite une agréable lecture.

Annina Keller

Responsable de la communication

Tandis que la législation fédérale s'efforce de maîtriser le travail au noir, d'autres tentent au contraire de lui ouvrir grandes les portes en modifiant la loi sur les impôts.

> **Page 20**

Rencontre parlementaire 8

Concurrence déloyale des entreprises paraétatiques

Apprentissage d'intégration 10

Un nouveau potentiel

Des visages rayonnants 11

Cérémonie de remise des brevets fédéraux

Journée chauffage ventilation climatisation 12



Photo: Béatrice Devènes

Formation initiale 14

Taux d'abandons et d'échecs élevés

Un duo gagnant 18

Les vainqueurs de notre jeu du clou

Etat des révisions 22



Sécurité systémique

Depuis le 1^{er} septembre 2017, Christian Mahrer est le responsable de la sécurité au travail et de la protection de la santé chez suissetec. En tant que tel, il est chargé de la nouvelle solution de branche pour la technique du bâtiment. Afin de garantir des postes de travail sûrs et sains, l'ingénieur en sécurité de 49 ans est partisan de l'approche systémique et souhaite que celle-ci s'impose encore davantage dans les entreprises.

Interview : Marcel Baud

Christian Mahrer, pouvez-vous nous décrire votre activité en quelques mots ?

Mon travail consiste avant tout à mettre en place la solution de branche pour la sécurité au travail et la protection de la santé. J'insiste sur le fait que la protection de la santé fait partie intégrante de cette nouvelle solution.

Ce thème était-il négligé jusqu'ici ?

De nombreux entrepreneurs ne sont pas conscients qu'il existe aussi des prescriptions juridiques exigeant des mesures pour la protection de la santé des collaborateurs.

Dans le cas de la technique du bâtiment, on situe plutôt les dangers sur les chantiers.

Oui, le travail au bureau peut sembler moins dangereux que le travail à l'extérieur sur les chantiers. Mais il est important de souligner que le premier peut également être très éprouvant pour le corps.

« Les entrepreneurs ne doivent pas considérer la solution de branche comme une contrainte, mais comme une aide pour la mise en œuvre. »

Christian Mahrer

Vous avez des exemples ?

Prenons l'ergonomie au poste de travail. J'observe encore et toujours que des personnes sont mal assises face à leur écran, et cela pendant des heures. Ces mauvaises positions entraînent des douleurs, par exemple au dos et à la nuque. Pourtant, en organisant le poste de travail de manière ergonomique, on obtient déjà de grandes améliorations. De plus, il est utile de se lever et de bouger régulièrement lorsque l'on travaille en position assise.

Conseillez-vous les entreprises dans ce domaine ?

En tant qu'association, nous sommes là pour les membres, et les conseils en matière de sécurité au travail et de protection de la santé font partie de nos prestations. Nous donnons principalement des renseignements par téléphone. A l'avenir, nous souhaitons étendre nos activités et nous rendre dans les entreprises afin de discuter des situations problématiques et de proposer des solutions d'amélioration.

Quelle importance les entreprises membres attachent-elles à cette thématique ?

Il ne fait aucun doute que ces questions sont ancrées dans la conscience des entrepreneurs. Cependant, ils ont parfois quelques incertitudes quant à l'ampleur des mesures nécessaires. Ou une approche claire fait défaut. A cet égard, le concept de sécurité systémique, basé sur les directives de la CFST*, constitue une aide précieuse. Il comprend plusieurs points, tels que la définition des principes directeurs et des objectifs de sécurité, la détermination des dangers, la planification des mesures, les contrôles et les audits. Ce modèle permet de contrôler si les mesures mises en place fonctionnent.

* Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail

L'accent est donc mis sur la systématique.

Exactement. Et je ne soulignerai jamais assez combien cet aspect est important. Depuis son introduction en 1996, la directive CFST 6508 exige clairement une sécurité systématique. Avant, il ne s'agissait que de mesures ponctuelles. Souvent, ces questions étaient alors traitées une seule fois et considérées comme réglées. Mais la sécurité au travail et la protection de la santé s'inscrivent dans la durée. Un changement de mentalité est nécessaire : créer des postes de travail sûrs et sains ne devrait pas être envisagé comme une tâche isolée, mais comme une responsabilité faisant partie intégrante des processus d'entreprise, au même titre par exemple que l'assurance qualité.

Est-ce que la pression sur les délais et les coûts relègue la sécurité au second plan ?

En effet. J'entends toujours dire : « On n'a pas de temps pour la sécurité au travail, on doit travailler ! » Cela montre que l'investissement nécessaire pour la sécurité au travail et la protection de la santé est souvent considéré comme une charge. Il est clair que les entreprises sont constamment sous pression. Et ce stress peut conduire à renoncer à la mise en place de mesures de sécurité pour gagner du

« Créer des postes de travail sûrs et sains ne devrait pas être envisagé comme une tâche isolée, mais comme une responsabilité faisant partie intégrante des processus d'entreprise. »

Christian Mahrer

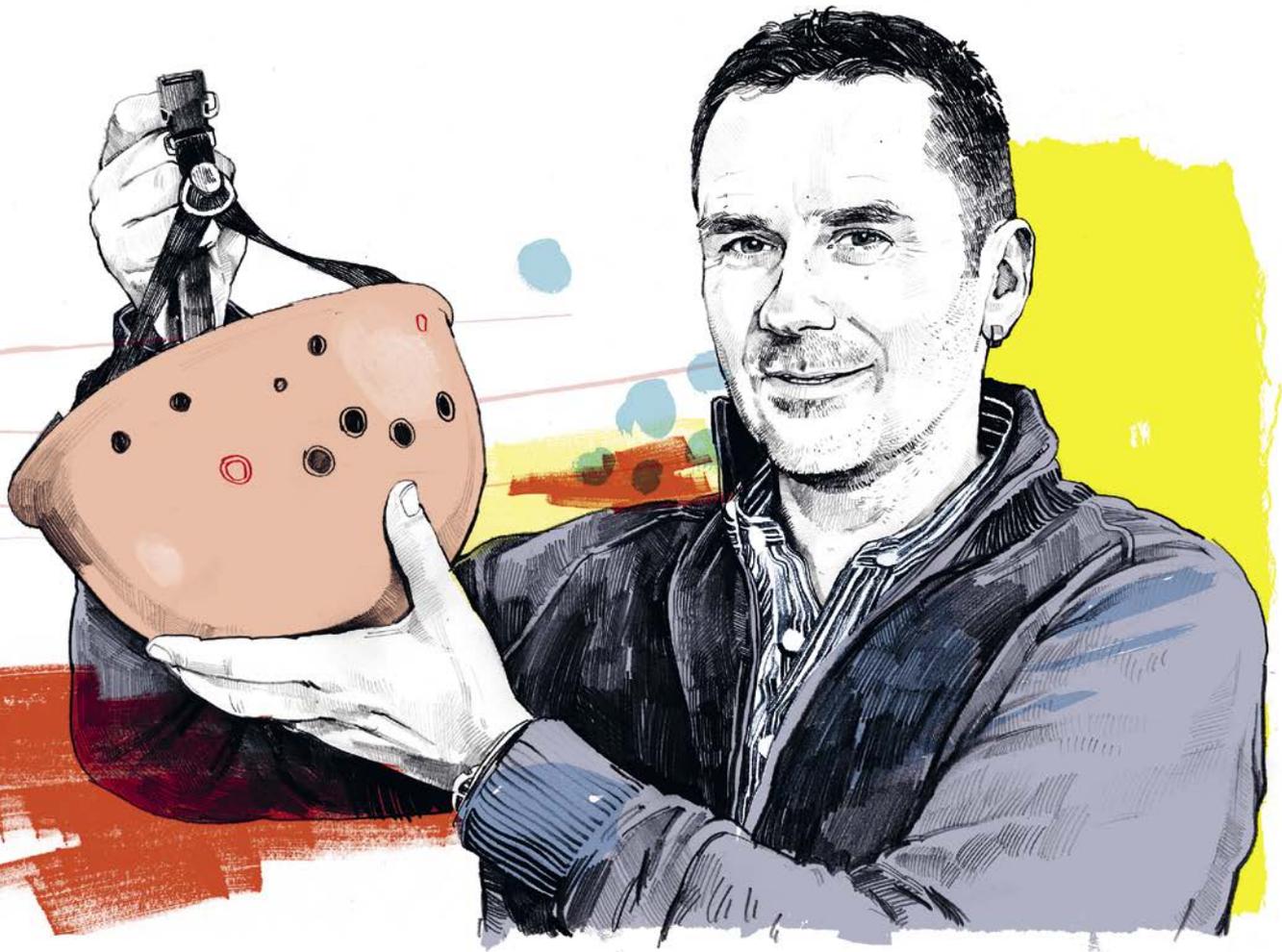
temps. Il est cependant beaucoup plus judicieux de créer des postes de travail sûrs et sains : on limite ainsi le nombre d'incidents et d'absences. De plus, pour les collaborateurs, il est plus motivant de travailler dans une entreprise qui se soucie de leur sécurité et de leur santé. C'est un facteur d'image très important pour les entreprises qui recrutent.

Concernant la détermination des dangers, y a-t-il de grandes différences entre les domaines de suissetec ?

Lorsque nous avons établi le portefeuille des dangers, nous avons remarqué qu'environ 80 % des risques et dangers concernent les quatre domaines. Tous doivent se préoccuper de l'ergonomie au poste de travail, des conditions générales dans les entreprises et du fait que les collaborateurs travaillent sur des chantiers. Cependant, certains aspects propres aux métiers sont précisés dans nos check-lists.

Quelles sont les questions des membres par rapport à la solution de branche ?

La solution de branche pour la technique du bâtiment n'est disponible que depuis début 2018. Actuellement, les questions portent avant tout sur l'offre de cours. Il y a souvent des malentendus concernant de prétendues licences, que la loi n'exige pas du tout. Certains pensent par ailleurs que la participation aux cours a un impact sur le montant de la prime d'assurance. C'est une légende. Ce qui peut influencer la prime, c'est la réduction du nombre d'accidents dans l'entreprise. En d'autres termes : il ne suffit pas de suivre les



cours sur la sécurité au travail et la protection de la santé, il faut appliquer les connaissances acquises en vue de prévenir le maximum d'accidents.

Quelles sont les bases juridiques pour les entreprises ?

Ce sont avant tout la loi sur l'assurance-accidents (LAA) et la loi sur le travail (LTr) qui définissent les dispositions légales pour les entreprises. Le principe suivant s'applique : tout employeur doit prendre des mesures pour la sécurité au travail et la protection de la santé de ses collaborateurs. A cet égard, il est très important de former continuellement ses employés, de les rendre attentifs aux dangers, et de leur montrer des solutions pour éviter les risques.

La solution de branche est-elle obligatoire pour les membres suissetec ?

Les entreprises sont en principe libres de choisir comment elles veulent remplir les exigences en matière de sécurité au travail et de protection de la santé. Mais pour les membres, la solution de branche s'impose. Elle est axée sur les besoins de nos métiers et permet de garantir des postes de travail sûrs et sains de manière simple et éprouvée.

Il est très important que les entrepreneurs ne considèrent pas la solution de branche comme une contrainte, mais comme une aide pour la mise en œuvre.

Les concepts de sécurité des entreprises sont-ils contrôlés ?

Oui, les organes d'exécution sont la Suva et les inspections du travail. Ils procèdent à ce que l'on appelle des contrôles systémiques MSST*. Lors de ces contrôles, ils consultent les documents relatifs à la sécurité systémique, visitent l'entreprise et se rendent éventuellement sur les chantiers.

*MSST : médecins et autres spécialistes de la sécurité au travail

Quels sont les accidents les plus fréquents ?

Selon les statistiques de l'assurance-accidents (SSAA), les accidents les plus fréquents dans la classe 45G Technique du bâtiment sont « Etre atteint, recevoir un coup, être enseveli ». Ce sont souvent les yeux qui sont touchés, par des copeaux ou des éclats. En deuxième position figurent « Glissades, dérapages, trébuchements », souvent causés par des poutres et des câbles posés au travers du passage ou des endroits glissants à

cause de la neige ou la glace. Les causes d'accidents sont aussi banales que les mesures de prévention sont simples. Porter des lunettes de protection ou libérer les voies d'accès systématiquement peut suffire à éviter des accidents.

Qui est responsable de la sécurité au travail et de la protection de la santé dans l'entreprise ?

La sécurité au travail et la protection de la santé incombent aux supérieurs. On croit souvent à tort que le directeur est libre de toute responsabilité à partir du moment où il délègue la mise en œuvre d'un système de sécurité au travail et de protection de la santé à des personnes qualifiées (Pàs* ou PER-CO**). Même si ces personnes encadrent le système de sécurité dans l'entreprise, la responsabilité revient toujours au supérieur, qui peut être un directeur de département dans le cas d'une grande structure. Selon la loi, chaque collaborateur assumant une fonction dirigeante est donc tenu de garantir la sécurité et la santé de ses subordonnés. Il s'agit donc clairement d'une tâche de direction. <

*Préposé à la sécurité, **personne de contact pour la sécurité au travail et la protection de la santé

Succès pour les premiers cours

Avec ses partenaires sociaux Unia et Syna, suissetec propose depuis cette année sa propre solution de branche pour la sécurité au travail et la protection de la santé. Au centre de cette prestation : les cours organisés sur différents sites.



Selon Christian Mahrer, responsable Sécurité au travail et protection de la santé chez suissetec, les cours ont connu un très bon démarrage. Plusieurs dates étaient complètes en peu de temps.

« Cela tient certainement aussi au fait que les cours sont donnés à proximité des membres », précise-t-il. En effet, ils ont lieu dans plusieurs villes de Suisse alémanique et de Suisse romande, et il est déjà prévu d'en organiser au Tessin.

Le programme est régulièrement adapté et couvre des thèmes tels que l'amiante, l'équipement de protection individuelle contre les chutes ou l'utilisation de plateformes élévatrices.

La rédaction de « suissetec mag » était présente lors d'un des premiers cours donnés au centre de formation de Lostorf. Nous avons accompagné les participants venus, le temps d'une journée, rafraîchir leurs connaissances de base sur la sécurité au travail et la protection de la santé. Parmi eux, Martin Hubler, copropriétaire et responsable du département ferblanterie de l'entreprise Fasel + Brunner AG, Berne. Interrogé sur sa motivation à participer au cours, il explique : « La prévention des accidents me tient à cœur. Les collaborateurs apprécient qu'on se préoccupe de leur sécurité, et n'avoir aucun accident grave à déplorer contribue au bon moral des troupes. » Faire son maximum dans

ce domaine est pour lui une évidence. En tant que professionnel de la ferblanterie, il s'intéresse particulièrement aux risques de chute. Il a ainsi appris comment effectuer en toute sécurité des réparations sur l'enveloppe des bâtiments, aussi en l'absence d'échafaudage. Même s'il veillait déjà à la sécurité au travail et à la protection de la santé dans son entreprise, il en est convaincu : « J'ai bien fait de venir rafraîchir mes connaissances. Grâce au cours, je vais faire encore plus attention à la détermination et à l'évaluation des dangers dans mon entreprise. » <

INFO

suissetec.ch/securite-au-travail



« Grâce au cours, je vais faire encore plus attention à la détermination et à l'évaluation des dangers dans mon entreprise. »

Martin Hubler, participant de Berne

Programme en 10 points

La solution de branche pour la technique du bâtiment est structurée selon ces 10 points (sécurité systémique) :



1. Principes directeurs et objectifs de sécurité



2. Organisation de la sécurité



3. Formation, instruction, information



4. Règles et normes de sécurité



5. Détermination des dangers, appréciation des risques



6. Planification et mise en œuvre des mesures



7. Organisation en cas d'urgence



8. Participation



9. Protection de la santé



10. Contrôle, audit

Distorsions de concurrence : des entreprises paraétatiques sorties du droit chemin

La libre concurrence, décrite dans le vocabulaire économique comme l'équilibre entre l'offre et la demande, signifie que les entreprises rivalisent pour s'attirer les faveurs de la clientèle. Le marché s'autorégule : les prestataires sont incités à maintenir des prix concurrentiels ; les consommateurs demandent davantage de produits ou de services lorsque les prix baissent.

Christoph Schaer



Le conseiller national Philippe Bauer (à droite) en plein exposé devant la vingtaine de parlementaires réunis à Berne.



De g. à dr. : Thierry Burkart, conseiller national PLR, Daniel Huser, président central de suissetec, et Beat Rieder, conseiller aux Etats PDC.

En théorie, le libre marché, dont on vante souvent les mérites, fonctionne sans contrôle externe. Mais l'émergence et le maintien de la concurrence ne sont pas automatiquement garantis. En pratique, les distorsions de concurrence déséquilibrent constamment ce système.

Dans le domaine de l'approvisionnement de base, l'Etat prend en charge des prestations qui ne sont pas proposées dans le libre marché. Le service public, à but non lucratif, doit améliorer la qualité de vie (p. ex. approvisionnement énergétique, information, protection de l'environnement, services sociaux). Conséquence de l'évolution de la société et de la technologie, de telles administrations monopolistiques glissent de plus en plus dans le privé. Elles cherchent à faire du profit, ce qui n'est possible qu'à travers des activités supplémentaires sortant du cadre de leur domaine de monopole initial. Si l'Etat reste propriétaire de ces entreprises de droit privé, la concurrence avec les autres entreprises est faussée.

suissetec s'est emparée de ce thème d'actualité lors de sa rencontre parlementaire 2018, à laquelle une vingtaine de parlementaires ont participé. Le professeur Andreas Kellerhals, de l'Institut européen de l'Université de Zurich, a précisé les problèmes en matière de concurrence. Il a expliqué que la concurrence est déloyale lorsque des entreprises paraétatiques abusent de leur situation de monopole pour obtenir des avantages sur les sociétés privées. Les mauvaises pratiques comprennent notamment l'utilisation de données acquises dans le cadre d'un monopole et les subventions croisées. Souvent, les gouvernements n'y mettent pas un terme, et ce pour diverses raisons : recherche du profit, conflit d'intérêts ou liens personnels. Andreas Kellerhals a également

souligné que l'Autorité de la concurrence ne disposait d'aucune base juridique pour intervenir. C'est au Parlement, en tant qu'autorité de surveillance suprême, de veiller à la neutralité de la concurrence. Dans les marchés hors monopole, les entreprises privées doivent pouvoir disposer des mêmes conditions cadres que leurs éventuels concurrents étatiques. Les débats actuels autour des entreprises paraétatiques telles que la Poste, Swisscom, les CFF, RUAG, des fournisseurs d'énergie, etc. montrent l'urgence du problème.

Raphy Coutaz, propriétaire de l'entreprise Coutaz SA (Lausanne, Monthey et Saint-Maurice), a évoqué ses propres expériences. Sous prétexte de s'engager dans les énergies renouvelables décentralisées, des fournisseurs d'énergie paraétatiques s'immiscent de plus en plus agressivement dans le secteur de l'exécution. En règle générale, leurs offres sont inférieures de 10 à 20 % par rapport à celles des entreprises privées. Raphy Coutaz s'est vu proposer une somme nettement supérieure à la moyenne pour son entreprise de technique du bâtiment. Il a préféré renoncer à un profit personnel pour sauvegarder durablement sa PME et ne pas déstabiliser ses collaborateurs et ses clients.

Hans-Peter Kaufmann, directeur de suissetec, a pris l'exemple du fournisseur d'électricité du canton de Schaffhouse EKS pour présenter les revendications de l'association. Les entreprises paraétatiques qui enfreignent les prescriptions de sécurité au travail, la loi sur les travailleurs détachés ou la loi sur les installations électriques et qui utilisent de manière abusive des adresses issues de leur domaine de monopole sont une réalité. Celles qui en pâtissent sont les entreprises privées, confrontées à d'importants désavantages sur le mar-

ché. Il est urgent de séparer clairement les mandats publics des autres activités et de créer des instruments permettant de sanctionner les infractions. suissetec demande l'élaboration de dispositions légales favorisant la concurrence à armes égales.

La discussion qui a suivi avec les parlementaires a souligné l'actualité brûlante du sujet et a confirmé que les mesures demandées bénéficient d'un large soutien. ◀

Demandes adressées au Parlement

- Stratégie de propriétaire claire (cession des parts de l'Etat pour éviter tout conflit d'intérêts)
- Aucune utilisation des ressources issues du domaine de monopole
- Comptabilité transparente et séparée
- Moins de liens personnels (p. ex. anciens politiciens dans les conseils d'administration)
- Révision de la loi sur le marché intérieur (initiatives parlementaires des conseillers nationaux Schilliger et Bauer, et du conseiller aux Etats Fournier, décembre 2017 – Concurrence à armes égales)
- Révision de la loi sur les cartels (devoir d'informer et droit d'intervention de la COMCO, droit de recours des associations professionnelles et économiques)

Un nouveau potentiel

Un programme pilote permettant aux entreprises de proposer un « préapprentissage d'intégration » sera lancé dès l'été 2018 dans le canton de Zurich. Une opportunité pour la branche de la technique du bâtiment, qui manque de professionnels.

Annina Keller

Afin de garantir à l'avenir une relève et des spécialistes en nombre suffisant, la formation dans les métiers suissec doit occuper une place centrale. Aujourd'hui, il existe un nouveau moyen de remédier à la pénurie de plus en plus marquée de professionnels, par le biais d'un programme pilote qui sera lancé dès l'été 2018 dans le canton de Zurich. Celui-ci est destiné à faciliter l'intégration professionnelle des réfugiés reconnus et des personnes admises à titre provisoire en Suisse. En y participant, la technique du bâtiment a l'opportunité de bénéficier d'un nouveau potentiel de main-d'œuvre. suissec a soigneusement élaboré le futur préapprentissage d'intégration pour la branche. L'objectif est que les participants puissent ensuite suivre une formation CFC ou AFP.

Pour participer

Les entreprises de technique du bâtiment du canton de Zurich peuvent s'inscrire à l'adresse mba.zh.ch/integrationsvorlehre. Le programme pilote doit également être mis en œuvre dans d'autres cantons. Les entreprises intéressées peuvent s'adresser à l'office cantonal de la formation professionnelle ou à suissec.

Conditions

Les entreprises doivent disposer d'une autorisation de former dans les métiers concernés. Elles sont tenues de désigner une personne qui encadrera les participants. Le préapprentissage d'intégration s'adresse aux réfugiés reconnus (permis B/F) et aux personnes admises à titre provisoire en Suisse (permis F) entre 21 et 40 ans.

Procédure

Les entreprises intéressées doivent s'annoncer au canton. Les centres d'orientation professionnelle cantonaux évaluent le potentiel des candidats. Après un stage de préapprentissage dans l'entreprise, si les deux parties sont toujours intéressées, elles concluent un contrat de préapprentissage d'intégration. Un modèle est mis à disposition par le canton.

Permis de travail

Les réfugiés reconnus et les personnes admises à titre provisoire en Suisse doivent obligatoirement être en possession d'un permis de travail. Il incombe aux entreprises de faire en sorte qu'il soit demandé à temps à l'administration compétente.

Organisation

Le préapprentissage d'intégration dure une année. Les apprentis passent trois jours et demi en entreprise, où leur sont enseignées des compétences pratiques. A l'école, ils suivent des cours de langue axés sur les besoins professionnels et acquièrent des connaissances de base.

Pourquoi un préapprentissage d'intégration en technique du bâtiment? Dietmar Eglseder, responsable de la formation initiale chez suissec, est convaincu des avantages du programme: « Le préapprentissage d'intégration comble une lacune et permet aux entreprises de la branche d'agir concrètement contre la pénurie de professionnels. Nous élaborons actuellement un profil de compétences pour la technique du bâtiment. Pour l'instant, le sanitaire et le chauffage sont au premier plan, mais il est tout à fait envisageable d'étendre l'expérience aux formations de ferblantier et de constructeur d'installations de ventilation. » <

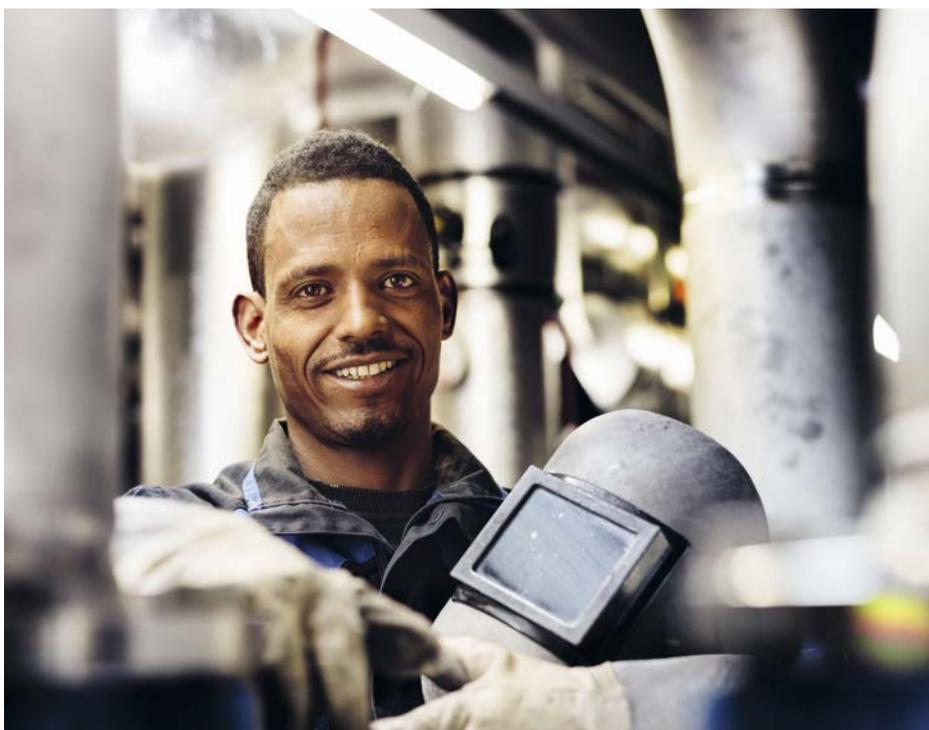


Photo: Neumann Rodtmann

Des visages rayonnants

La cérémonie de remise des brevets fédéraux s'est déroulée le 26 janvier 2018 à Olten. Au total, 215 techniciens du bâtiment ont reçu leur précieux sésame.



INFO

Galerie photos à l'adresse suissetec.ch/diplomes

« Nous avons besoin de vous! »



Véritable showman, Tobias Schrödel a donné des conseils en sécurité informatique.



Quelque 250 participants se sont réunis au Swissôtel de Zurich Oerlikon.



Mascha Santschi (à g.) et Nicole Berchtold, deux animatrices de choix.

La première journée chauffage ventilation climatisation de suissetec s'est tenue le 22 mars 2018 au Swissôtel de Zurich Oerlikon. Les quelque 250 participants ont pu se perfectionner, entretenir leurs contacts et découvrir des nouveautés.

Martina Bieler

En 2037, la Suisse comptera dix millions d'habitants. Autant de personnes à qui il faudra garantir une température agréable et un climat confortable à l'intérieur des bâtiments. « Vous ne manquez pas de travail de sitôt », a affirmé le futurologue Georges T. Roos dans son exposé. En effet, les professionnels du chauffage, de la climatisation et de la ventilation ont fort à faire. Le tournant énergétique, le BIM et la nu-

mérisation sont autant de nouveaux défis à relever. Dennis Reichardt, président du domaine Chauffage, a saisi l'occasion pour lancer un appel: « Nous avons besoin de vous! » Toute personne souhaitant s'investir en faveur de la technique du bâtiment peut s'engager dans le cadre du système de milice de suissetec. Le nouveau film de l'association, projeté avant l'intervention de Dennis Reichardt, a précisément été réalisé dans cet objectif: recruter des professionnels de la branche pour œuvrer au sein de l'association. Christian Mahrer, responsable Sécurité au travail et protection de la santé chez suissetec, a quant à lui sensibilisé les participants à l'importance de cette thématique. « Notre but est clair: réduire le nombre d'accidents et de maladies de manière systématique. » La nouvelle solution de branche de suissetec a déjà été lancée et de premiers cours ont eu lieu.

Sécurité informatique

La première journée chauffage ventilation climatisation a notamment été marquée par la présentation de Tobias Schrödel, expert en

sécurité informatique et véritable showman. Il a notamment montré combien il était facile de cracker des mots de passe. « Nos données n'ont pas de valeur et peuvent être achetées sur Internet pour quelques euros. » Son conseil: « Utilisez des mots de passe aussi complexes que possible et surtout jamais deux fois le même. » Il a ensuite établi une comparaison avec la branche: « Sur le chantier, vous vous protégez, par exemple en portant des chaussures de sécurité. Faites de même sur le Web! »

BIM

Roman Hermann, copropriétaire du bureau d'études Waldhauser + Hermann AG, a présenté sa vision du BIM. « Le BIM n'est pas synonyme de planification 3D », a-t-il précisé. Est-ce que le BIM s'imposera dans un avenir proche? Roman Hermann a un avis nuancé: « Nous aurons toujours besoin de plans papier. Ces prochaines années, il y aura probablement un mélange entre plans et données sur tablette. » Les plans comprennent toutes les données et mesures; sur tablette, on a un aperçu en 3D. La nouvelle technologie peut donc être abordée progressivement.

Chauffage et ventilation

L'après-midi, les participants ont pu suivre des exposés plus spécifiques. Dans le domaine du chauffage, Peter Kunz, de Kunz Beratungen GmbH, s'est intéressé à la composition de l'eau des installations, et en a souligné les avantages et les inconvénients. Chef de projet auprès du Groupement professionnel suisse pour les pompes à chaleur (GSP), Andreas Dellios s'est quant à lui concentré sur le PAC système-module. Plongeur émérite, il a également tiré des parallèles entre les requins et les techniciens du bâtiment. Du côté de la ventilation, Andreas Odermatt, de la Haute Ecole de Lucerne, s'est penché sur l'acoustique dans les installations aérauliques et a montré comment satisfaire aux exigences des normes et directives.

Cette première journée chauffage ventilation climatisation a été un succès et a montré une nouvelle fois que les techniciens du bâtiment sont prêts pour l'avenir. <

INFO

Vous trouverez des photos de la journée sur suissetec.ch/journeeCVC.

Sous la loupe

La branche de la technique du bâtiment doit faire face à un problème de taille. Près d'un quart des apprentis interrompent leur apprentissage, et tout autant ratent leur examen final. Pour la première fois, des entreprises membres ont été interrogées sur ces taux d'abandons et d'échecs élevés, et ce dans le cadre d'un travail de diplôme.

Martina Bieler



Marc Woodtli, collaborateur au sein du département de la formation chez suissetec, vient de terminer ses études auprès de la HES de la Suisse du Nord-Ouest. Dans le cadre de son travail de diplôme, il s'est intéressé au taux d'abandons en cours d'apprentissage et au taux d'échecs à la PQ. Au total, 496 entreprises membres ont répondu anonymement à son questionnaire en ligne et ont ainsi partagé leurs expériences.

Parmi les participants, 84 % ont indiqué former actuellement des apprentis. Sur les 16 % qui ne forment pas d'apprentis, plus de la moitié a expliqué ne pas trouver de candidats qualifiés. Le manque de personnel a également souvent été avancé.

Il est intéressant d'analyser les résultats relatifs aux abandons en cours d'apprentissage. A la question « Au cours des cinq dernières années, certains de vos apprentis ont-ils abandonné leur formation ? », le taux de réponses positives est de 42,2 %. Autant ? A première vue, ce chiffre semble effrayant. Toutefois, comme de nombreuses entreprises emploient plus d'un apprenti, il peut être relativisé. Si on observe les petites entreprises, qui n'emploient en général qu'un seul apprenti, le taux tombe à 24,8 %. C'est presque le même pourcentage

que celui auquel a abouti en 2017 une étude de l'Office fédéral de la statistique. Mais les faits restent les mêmes : le taux d'abandons en cours d'apprentissage est bien trop élevé dans la branche de la technique du bâtiment, et les dommages économiques qui en résultent sont considérables.

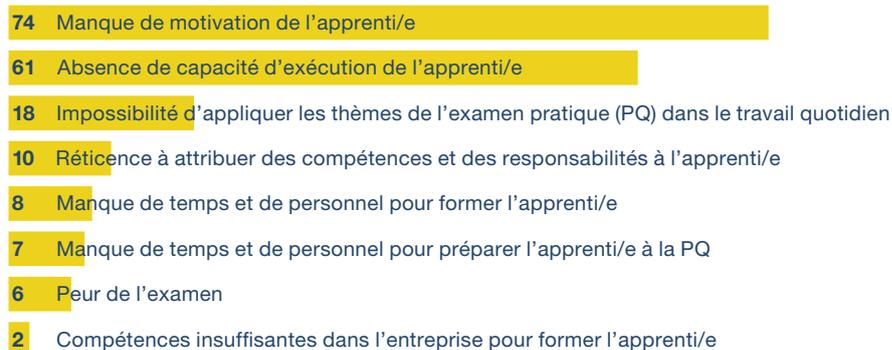
Des résultats insuffisants à l'école et en entreprise

A quoi les entreprises attribuent-elles ces abandons ? Elles s'accordent largement sur ce point et citent le plus souvent des résultats insuffisants, en entreprise comme à l'école professionnelle. Elles constatent également que nombre d'apprentis perdent leur intérêt pour le métier. Marc Woodtli considère que le problème vient du fait que les signes avant-coureurs d'un abandon sont souvent perçus trop tard. Il plaide par conséquent pour une meilleure prévention, par exemple sous la forme d'une coopération renforcée entre école professionnelle et entreprise formatrice.

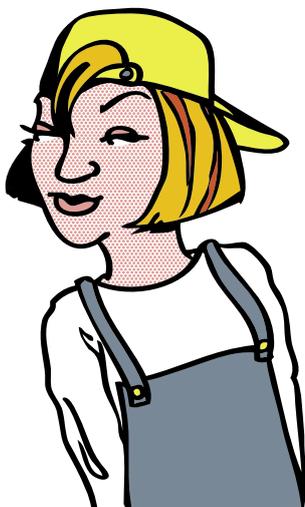
Une perception différente

Du point de vue des formateurs, le problème est donc dû à des résultats insuffisants à l'école et en entreprise. Mais quelle est l'opinion des

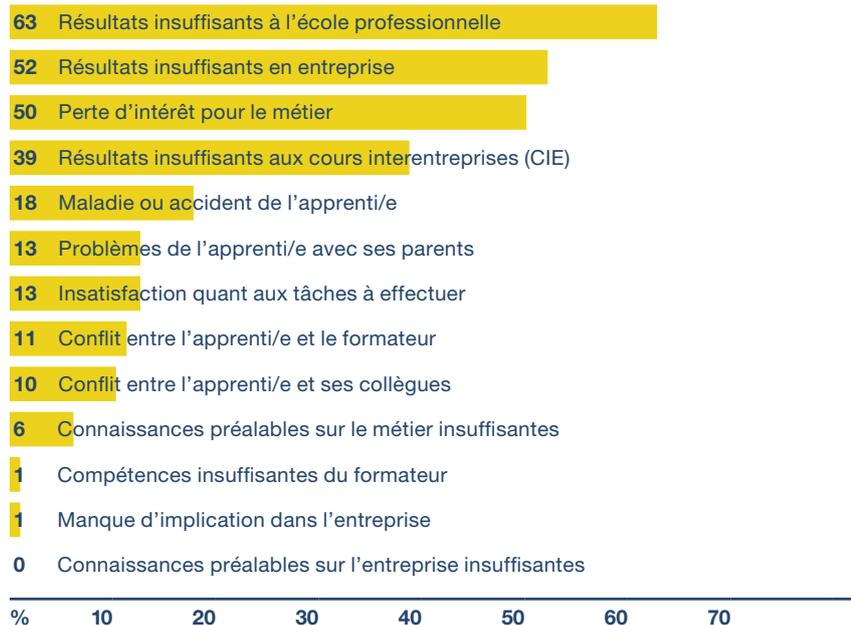
A quoi attribuez-vous l'échec à la procédure de qualification (PQ) ?



% 10 20 30 40 50 60 70 80



Quels étaient les motifs de l'abandon en cours d'apprentissage ?



apprentis ? Leur perspective ressort de l'étude LEVA réalisée en 2006, dont les conclusions montrent une autre réalité. Certes, les apprentis citent également des résultats scolaires insuffisants comme une raison d'abandon. Mais ils évoquent avant tout des conflits avec les formateurs ou un manque de soutien des entreprises. Ces points ont aussi été relevés par les offices de la formation professionnelle contactés par Marc Woodtli pour son travail de diplôme. Les entreprises ont donc aussi leur part de responsabilité et doivent assumer leur rôle en matière de formation.

Manque de motivation

Examen raté ! Une situation malheureusement vécue par de nombreux apprentis de la technique du bâtiment. « Au cours des cinq dernières années, est-ce que certains de vos apprentis ont échoué à la procédure de qualification (PQ) ? » Parmi les entreprises interrogées, 40 % ont répondu par l'affirmative. Dans ce cas aussi, le chiffre peut être revu à la baisse en considérant la taille des entreprises. Mais un taux d'échecs de 25 % reste trop élevé. Les entreprises membres de *suissetec* expliquent ce résultat par le manque de motivation ou la capacité d'exécution insuffisante des apprentis. Certaines font toutefois aussi preuve d'autocritique et attribuent les échecs à un manque de temps, de personnel ou de compétences de leur part.

Le rôle de *suissetec*

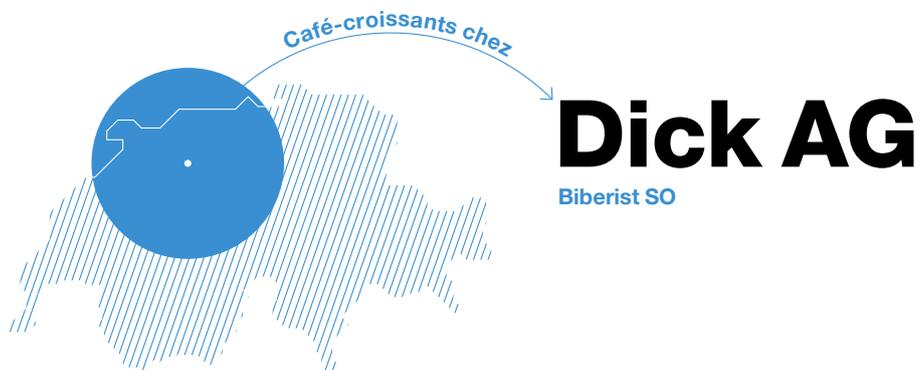
« Êtes-vous satisfait des outils et des prestations fournis par votre section et le secrétariat central dans le cadre de la formation des apprentis ? » Sur la base des réponses reçues, Marc Woodtli a pu constater que les membres soutiennent majoritairement leur association. En effet, plus de 50 % sont d'avis que *suissetec* fait déjà le nécessaire pour assurer l'avenir de la technique du bâtiment. Un tiers est satisfait du travail de l'association, mais souhaiterait davantage d'améliorations dans le domaine de la formation initiale. Il faudrait notamment poursuivre la promotion des métiers de la technique du bâtiment par le biais des campagnes d'image.

Marc Woodtli nuance ce point en soulignant que les entreprises doivent elles aussi participer à la promotion de l'image de la branche, qui n'est efficace que si le travail de l'association est relayé par ses membres. <



INFO

Si vous souhaitez consulter le travail de diplôme de Marc Woodtli (format électronique, en allemand seulement), vous pouvez écrire directement à marc.woodtli@suissetec.ch.



Entre tradition et modernité

Chez Dick AG, les pauses au milieu de la matinée sont plutôt rares. Lorsque les collaborateurs se réunissent autour d'un café-croissants, c'est plutôt à 7 heures du matin, avant de partir sur le terrain.

Marcel Baud

L'entreprise Dick AG a été fondée par Gottlieb Dick le 17 avril 1879 à Biberist (SO), où elle se situe encore aujourd'hui. A l'époque, elle fabriquait entre autres des lessiveuses et des baquets métalliques. Aujourd'hui, 139 ans plus tard, elle propose notamment à ses clients de visualiser leur future salle de bains grâce à un système de réalité virtuelle. Si son offre a bien changé, l'entreprise est restée aux mains de la famille et est actuellement dirigée par l'arrière-arrière-petit-fils de son fondateur, Walter Dick. Enfant déjà, lorsqu'il dessinait des maisons, ce dernier n'oubliait jamais d'y ajouter les gouttières. Logique, donc, qu'il ait suivi les traces de ses ancêtres. Après un apprentissage de ferblantier et de dessinateur sanitaire, il a passé sa maîtrise et suivi une formation continue en gestion d'entreprise.

Assainissement et entretien

Dès les années 70, Dick AG a fait la part belle à la ventilation, spécifiquement dans le domaine des moulins. Malheureusement, ce secteur s'est effondré avec la crise des moulins suisses dans les années 90. Mais l'entreprise avait plusieurs cordes à son arc : elle couvrait depuis longtemps les domaines du chauffage, du sanitaire et de la ferblanterie, et a donc pu recentrer ses activités sur ces disciplines. Aujourd'hui, les installations de chauffage et les installations sanitaires occupent le premier plan. Cela fait de nombreuses années que Dick AG s'est spécialisée dans leur assainissement et leur entretien.

Des collaborateurs fidèles

Parmi les 12 collaborateurs que compte actuellement Dick AG, beaucoup en font partie depuis plusieurs années déjà. « Deux collègues sont des nôtres depuis plus de 30 ans », raconte Walter Dick. « Deux autres sont récemment partis à la retraite, après 42 et 46 ans passés avec nous. » Il ajoute en riant : « Notre entreprise rend manifestement accro. »

Il apprécie d'avoir des vétérans dans son équipe : « Sur le chantier, je ne dois pas leur expliquer ce qu'il faut faire. »

Le respect que lui inspirent ses collaborateurs est manifeste. Et ceux-ci le lui rendent bien. Par un travail impeccable, d'abord. Mais aussi, par exemple, en prenant l'initiative de venir travailler un samedi matin en cas de délais serrés, sans que leur chef doive le leur demander.

« Il faut savoir donner pour recevoir », insiste Walter Dick. Tous les deux ou trois ans, il organise une sortie pour tous ses collaborateurs : une soirée meurtre et mystère, un spectacle de Massimo Rocchi, une course de karting, etc. Walter Dick implique ses installateurs dans le processus de planification. « Ils parviennent ainsi plus facilement à transposer la théorie de la table de dessin à la pratique sur le chantier. » Ses collaborateurs sont souvent intégrés dans

C'est Carola Graf, la compagne de Walter Dick, qui a eu l'idée de cette « vache-lavabo ».



la totalité du processus, de la première rencontre avec le client jusqu'à la facturation en passant par l'étude de projet et l'offre. D'ailleurs, Walter Dick cherche actuellement une personne à temps plein pour l'aider dans le domaine de la planification. Dans l'idéal, il cherche un planificateur CVCS au courant des dernières nouveautés techniques et maîtrisant la complexité croissante des prescriptions et des normes.

« Notre entreprise rend manifestement accro. »

Walter Dick

Le sens de l'esthétique

Walter Dick aime inventer de nouvelles choses. Dans les années 90, il a collaboré au développement de la Diwi-Box, un élément de coffrage en matière synthétique. Il en a cédé les droits depuis longtemps, et s'étonne toujours lorsqu'il aperçoit encore aujourd'hui ce produit dans les

catalogues des grossistes. « Il me manque tout simplement le temps de commercialiser correctement ce genre d'objets », explique-t-il. Sa nouvelle création s'appelle Dixx. Il s'agit d'un système facile à monter combinant lavabo, robinetterie, éclairage et espace de rangement, spécialement pensé pour les travaux de rénovation.

Depuis toujours, Walter Dick s'intéresse au lien entre artisanat et esthétique. Un jour, il est tombé sur un meuble en forme de vache. Ni une ni deux, il l'a équipé d'un lavabo et de robinets. Lorsqu'il participe à des foires, il aime exposer ces pièces originales pour attirer les regards. « Cette idée avec la vache, c'est ma compagne qui l'a eue », précise-t-il. Carola Graf travaille à ses côtés dans l'entreprise, où elle est responsable de l'administration, mais aussi son bras droit.

Walter Dick est fier de la relève au sein de son entreprise. Marco Nicosia, son apprenti installateur sanitaire de 19 ans, est en troisième année et va bientôt passer la procédure de qualification. Dans le cadre de son travail final, ce passionné de sports de combat a fabriqué un sabre de samouraï avec tous ses éléments, pour lequel il a obtenu la note de six.

L'esprit créatif avec lequel Walter Dick gère son entreprise fait manifestement des émules... <

INFO
www.dickag.ch



Photos: Patrick Lüthy

Un duo gagnant

« En premier, on va chez suissec et on gagne le jeu du clou. » C'est d'un pas décidé que Marc Habegger et Nicolas Crettaz se dirigent vers le stand de l'association lors de la Swissbau en janvier dernier. Les deux ferblantiers de 25 ans pensent qu'ils ont de bonnes chances de l'emporter – et ils ont raison.

Marcel Baud

Il ne faut que **12,36 secondes** à Marc Habegger, contremaître en ferblanterie chez Dalhäuser+Ledermann AG, à Muttenz (BL), et Nicolas Crettaz, directeur de Spenglerei Crettaz GmbH, à Bâle, pour enfoncer les trois clous. Jusqu'à la fin de la foire, ce record ne pourra être battu. Chaque soir, Marc Habegger suit les temps enregistrés par les autres équipes, que suissec publie en ligne. Le 20 janvier, il en a la certitude: avec Nicolas Crettaz, ils ont gagné le concours.

« Parfois, on a juste besoin d'une personne de confiance qui nous fasse remarquer nos erreurs. »

Marc Habegger

« On est très contents. » Et il y a de quoi: le prix remporté est un bon de 1000 francs pour un repas dans un restaurant. Il permettra de finir en beauté la traditionnelle sortie de Dalhäuser+Ledermann AG. Chaque année au mois de juillet, les collaborateurs vont nager ensemble dans le Rhin. « Cette fois, nous fermerons boutique dès 15 h », explique Marc Habegger.

Des tables sont d'ores et déjà réservées au restaurant Eintracht, dans le Petit-Bâle. « Ils y servent les meilleurs et les plus grands cordons bleus de la ville », se réjouit déjà Nicolas Crettaz.

Une longue amitié

Marc Habegger et Nicolas Crettaz se connaissent depuis le jardin d'enfants et ont fait une partie de leur scolarité ensemble. Ils ont toujours gardé contact, même lorsque Nicolas Crettaz est parti vivre cinq ans à Lucerne. Un jour, ce dernier a fièrement annoncé à Marc Habegger qu'il avait commencé un apprentissage de ferblantier. Et son ami de lui répondre: « Moi aussi! » Sans s'en douter, ils avaient choisi le même métier.

Son CFC de ferblantier en poche, Nicolas Crettaz revient dans la région et commence par travailler pour une entreprise de ferblanterie bâloise, avant de se mettre à son compte sous le nom Spenglerei Crettaz GmbH. Il reçoit alors souvent des mandats de Dalhäuser+Ledermann AG. Cette collaboration est naturellement renforcée par le fait que Marc Habegger travaille dans cette entreprise, et ce depuis bientôt dix ans. Il y a effectué son apprentissage et a entretemps obtenu son brevet de contremaître.

Travail d'équipe

Tous deux sont d'accord sur l'importance du travail d'équipe, que ce soit au bureau, à l'atelier ou sur le chantier.

« Il est essentiel que les représentants des différents corps de métier travaillent main dans la main », souligne Nicolas Crettaz. C'est ainsi que des réseaux se créent. On obtient alors un système bien rodé, où chacun sait ce que l'autre fait.

« Communiquer, c'est bien, mais c'est encore mieux lorsque l'on a presque plus besoin de



Au bureau, à l'atelier ou sur le chantier: le travail d'équipe est essentiel.

parler pour se comprendre », ajoute Marc Habegger. D'un autre côté, la discussion est primordiale lorsque, face à un problème, on peut se concerter pour trouver la meilleure solution. « Parfois, on a juste besoin d'une personne de confiance qui nous fasse remarquer nos erreurs. »

Pour planter des clous, Marc Habegger et Nicolas Crettaz n'utilisent plus vraiment des marteaux au travail, mais des pistolets. Si Dalhäuser+Ledermann AG est spécialisée dans la ferblanterie, les couvertures et les paratonnerres, le travail de Marc Habegger ne se limite pas à ces domaines: depuis quelques temps, il planifie et installe des systèmes de protection contre les chutes, un segment toujours plus important.

Les deux ferblantiers ont en particulier beaucoup de plaisir à travailler sur des bâtiments protégés en ville de Bâle. Restaurer fidèlement des pièces anciennes réalisées à la main les passionne. Ce travail demande précision et habileté manuelle, deux qualités qui leur ont également été fort utiles pour remporter le jeu du clou. <



Nicolas Crettaz et Marc Habegger, gagnants du jeu du clou organisé par suissec lors de la Swissbau 2018.

Le travail au noir favorisé par l'Etat ?

Hans-Peter Kaufmann



En Suisse, il existe une loi fédérale sur le travail au noir. Et c'est une bonne chose, car le travail au noir a des effets négatifs sur l'économie, la société et l'Etat. Chacun considère différemment l'importance du problème en fonction de sa région, de son niveau de formation et de son revenu, mais tous l'évaluent de manière négative et l'associent à des actes illégaux. Selon Monsieur et Madame Tout-le-Monde, le travail au noir serait surtout répandu dans le secteur de la construction. Mais il n'existe pas de chiffres à ce propos, ce n'est qu'une impression. Tandis que la législation fédérale s'efforce de maîtriser le travail au noir, d'autres tentent au contraire de lui ouvrir grandes les portes en modifiant la loi sur les impôts.

Alors que chez nos voisins le travail au noir est un gros problème dans l'entretien du parc immobilier privé, il n'a pratiquement pas cours chez nous. Dans les pays qui nous entourent, facturer les travaux d'entretien en bonne et due forme n'apporte en effet rien à personne, même pas à l'entrepreneur. La situation est tout autre en Suisse. Dans le cadre des logements occupés par leur propriétaire, la déduction des frais d'entretien constitue l'un des rouages d'un système à nouveau soumis pour examen aux commissions parlementaires. La principale question est la suppression de la valeur locative. Il s'agit d'une spécificité suisse, selon laquelle les propriétaires qui vivent dans leur logement doivent ajouter un revenu fictif (valeur locative) à leur revenu imposable. En contrepartie, ils peuvent déduire les intérêts passifs (intérêts hypothécaires) et les frais d'entretien. Unique, ce système est lié à la proportion

de propriétaires immobiliers en Suisse. Car nous sommes un pays de locataires : seuls 38 % d'entre nous sont propriétaires de leur appartement ou de leur maison. Et les

propriétaires ne doivent pas être favorisés par rapport aux locataires.

Les avantages du système suisse sont évidents par rapport à l'étranger. Grâce à la déductibilité des frais d'entretien, la majorité des propriétés y sont entretenues de manière professionnelle. Très fréquents dans les pays limitrophes, les « services entre voisins » (travaux effectués au sein du cercle de connaissances) et le travail au noir (travaux d'entretien effectués contre paiement en espèces, sans établissement de facture) y sont très rares. Les travaux d'entretien sont donc déclarés et imposés correctement (TVA), et les cotisations sociales versées comme il se doit. Notre système présente toutefois un inconvénient pour les propriétaires qui ne peuvent presque plus déduire d'intérêts passifs car ils ont payé leur dette hypothécaire au fil des

années. Pour eux, la combinaison « valeur locative », « déduction des intérêts passifs » et « déduction des frais d'entretien » n'est financièrement (c'est-à-dire fiscalement) pas intéressante. Ils alimentent ainsi les débats. Par le passé, la suppression de la valeur locative a déjà fait l'objet de votations populaires, mais sans succès. Cette fois, on veut faire table rase et éliminer la déduction des intérêts passifs et des frais d'entretien en même temps que la valeur locative.

« La Suisse connaît alors une situation similaire à celle de ses pays voisins. »

Ce faisant, nous nous attirerions d'autres problèmes. Si la déduction des intérêts passifs est supprimée, les débiteurs hypothécaires très endettés, dont de jeunes familles, seraient les grands perdants en cas d'augmentation du taux d'intérêt.

Par ailleurs, la réglementation actuelle encourage la facturation correcte de tous les travaux d'entretien, car c'est la seule manière pour les propriétaires de pouvoir déduire ces frais de leurs impôts. Sans cette exigence, des factures détaillées ne seraient plus d'aucune utilité pour les clients, et par conséquent plus demandées. La Suisse connaîtrait alors une situation similaire à celle de ses pays voisins.

En abrogeant un système qui a fait ses preuves, souhaitons-nous réellement laisser la place à un travail au noir favorisé par l'Etat? <



Illustration: Wolfgang Hemetner

Etat des révisions des formations initiales

Les révisions totales des métiers CFC sont bien avancées, voire terminées. Voici un aperçu de l'état actuel des travaux pour les différents métiers.

Dietmar Eglseder

Constructeur d'installations de ventilation CFC

La révision totale de la formation de constructeur d'installations de ventilation CFC est terminée au niveau de l'ordonnance et du plan de formation.

L'élaboration de nouveaux supports de cours par rapport aux plans de formation a débuté.

L'audition s'est déroulée sans problème cet hiver. Il semble que la nouvelle structure des deux documents a été bien acceptée par le domaine de la ventilation.

Une nouveauté concernant le plan de formation est la séparation de l'apprentissage en deux spécialisations, production et montage. De plus, le nouveau plan de formation n'est plus structuré par branches, mais par compétences opérationnelles.

La publication du nouveau plan de formation et de la nouvelle ordonnance est prévue pour l'été 2018.

La première session selon la nouvelle structure commencera en 2019.

Projeteur en technique du bâtiment CFC

La révision partielle de la procédure de qualification de projeteur en technique du bâtiment est en cours.

Terminée depuis fin 2017, l'audition est encore évaluée.

La formation selon la nouvelle ordonnance commencera dès 2019. A l'avenir, un travail pratique prescrit (TPP) centralisé remplacera l'actuel travail pratique individuel (TPI). Les connaissances professionnelles seront intégrées dans le travail pratique.

Les examens seront conduits de manière centralisée dans les régions et dureront trois jours.

Les premiers examens organisés selon la nouvelle structure auront lieu en 2023.

La publication de la nouvelle ordonnance et du plan de formation adapté est prévue pour l'été 2018.

Installateur sanitaire, installateur en chauffage et ferblantier CFC

La révision totale des métiers d'installateur sanitaire, d'installateur en chauffage et de ferblantier CFC va bon train.

Les nouveaux plans de formation sont actuellement en cours d'élaboration.

La durée de l'apprentissage sera probablement prolongée à quatre ans, sous réserve que les conditions du SEFRI concernant l'amélioration de la qualité de la formation en entreprise soient remplies.

Dès le printemps 2018, les maîtres professionnels (ssh) et les instructeurs (shi) seront progressivement préparés au passage aux compétences opérationnelles.

La première session selon la nouvelle structure est prévue pour 2020. Les plans de formation de ces trois métiers seront également structurés par compétences opérationnelles à l'avenir.

Les nouvelles ordonnances sur la formation seront soumises au vote lors de l'assemblée des délégués de printemps 2018. L'audition officielle (consultation) des ordonnances et des plans de formation suivra à la fin de l'été.

Les documents définitifs seront probablement disponibles dès le printemps 2019.

 **INFO**

suissetec.ch/revisions-cfc



Cours et publications

Formation

suissetec
 Centre de formation Colombier
 T 032 843 49 52, F 032 843 49 55
 carole.rocchetti@suissetec.ch
 www.suissetec.ch

 En saisissant les adresses Internet indiquées ci-après, vous accédez à des informations complémentaires sur les formations (dates, formulaires d'inscription, etc.).

suissetec – formation continue
suissetec.ch/formation-continue

Contremaître avec brevet fédéral
 Chaque année dès janvier
Sanitaire
Chauffage
Ferblanterie
 Chaque année dès septembre
Ventilation

Conseiller/ère énergétique des bâtiments avec brevet fédéral

Maître avec diplôme fédéral
 Tous les 2 ans
Sanitaire
Chauffage
Ferblanterie

Projeteur/euse sanitaire avec diplôme fédéral

Chef de chantier
 Dès l'automne 2018

Cours de perfectionnement selon planification
suissetec.ch/cours

Installateur agréé eau SSIGE

Cours sur les gaz de pétrole liquéfiés

Séminaires Persona
suissetec.ch/cours

Développez vos compétences personnelles – avec certificat suissetec



Technique

Publications des domaines spécialisés
suissetec.ch/shop

Ferblanterie | enveloppe du bâtiment
Notice technique
 / Garde-corps sur toits plats
 Téléchargement sur:
 suissetec.ch/notices-techniques

Chauffage
Notice technique
 / Qualité de l'eau de remplissage et d'appoint dans les installations de chauffage et de refroidissement
 Téléchargement sur:
 suissetec.ch/notices-techniques

Ventilation | climatisation | froid
Notice technique
 / Installations de ventilation: interfaces avec les autres métiers (y compris feuilles de travail)
 Téléchargement sur:
 suissetec.ch/notices-techniques

Sanitaire | eau | gaz
Application Web « Calcul de prix par éléments sanitaires »
 (N° art. APP214001)
Application Web « Projet conduites souterraines eau / gaz »
 (N° art. APP214002)

Notices techniques
 / Planification et exécution de raccords de cuisine dans les bâtiments d'habitation
 / Appareils sanitaires: l'intérêt d'indiquer les prestations
 Téléchargement sur:
 suissetec.ch/notices-techniques

Pour toutes les branches
Notices techniques
 / Principaux labels et standards de construction sur le marché suisse
 / Mensuration des systèmes de conduites avec GPS
 Téléchargement sur:
 suissetec.ch/notices-techniques



PRÉVENIR LES DANGERS

[SUISSETEC.CH/SECURITE-AU-TRAVAIL](https://www.suissetec.ch/SECURITE-AU-TRAVAIL)

**NOUS, LES
TECHNICIENS DU BÂTIMENT.**

 **suissetec**

 **syna**

 **UNIA**

Die Gewerkschaft,
Le Syndicat,
Il Sindacato.